

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 22 (1960)
Heft: 1

Rubrik: 33ème rapport annuel de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs : pour la période du 1er juillet 1958 au 30 juin 1959

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



33^{ème} Rapport annuel

de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs
pour la période du 1er juillet 1958 au 30 juin 1959

1. Généralités

Une publication du Bureau fédéral de statistique, parue en mai 1959¹⁾, contient d'intéressants renseignements sur le parc suisse des tracteurs agricoles. On peut y relever entre autres que 41'172 (36'998) tracteurs agricoles étaient en service dans notre pays à fin septembre 1958. Ce chiffre représente 4'174 unités (3'849) de plus que l'année précédente, à la même date. Sur l'effectif total, 5'732 machines (5'399) sont des autos transformées (autotracteurs). Pour d'autres détails, nous renvoyons le lecteur aux tableaux 6 à 11 publiés à la fin du présent rapport. Les chiffres entre parenthèses représentent comme ici ceux de l'année précédente.

C'est dans les cantons de Berne (669), Zurich (650), Vaud (458) et Lucerne (272), que l'augmentation de l'effectif des tracteurs fut la plus importante. L'année dernière, c'étaient les cantons de Vaud (726), Berne (587), Zurich (466) et Fribourg (458), où l'on avait mis le plus grand nombre de nouveaux tracteurs en circulation. Le canton de Berne accuse toujours le plus fort effectif de tracteurs agricoles (6'988). Viennent ensuite, à peu de distance, les cantons de Zurich (5'846) et de Vaud (5'604).

Il est intéressant de constater que ce sont des machines à moteur Diesel, à l'exception de 895 à moteur à benzine, qui forment la plus grande proportion de cet accroissement du parc suisse. Dans le cas des tracteurs à pétrole, on note en revanche une diminution portant sur 11 unités. Alors que les tracteurs à pétrole représentaient encore 48,5 % de l'effectif en 1953, leur nombre actuel ne correspond plus qu'au 32,1 %. Au cours de cette même période de 5 années, la proportion des tracteurs à moteur à benzine a baissé de 32,9 à 25,1 %, celle des machines à moteur Diesel passant par contre de 17,8 à 42,3 %.

Après la suppression des mesures de contingentement, qui eut lieu le 1er avril 1958, on était curieux de voir dans quelle mesure le nombre des tracteurs étrangers se modifierait par rapport à celui des tracteurs indigènes. Il ressort des tableaux 9, 12 et 13 que malgré une augmentation du nombre des machines importées, la proportion des tracteurs de fabrication suisse s'est quand même maintenue jusqu'à présent à un taux supérieur à 60 %. Il va sans dire que cet afflux limité de tracteurs étrangers provient de la majoration simultanée des droits de douane, lesquels ont passé de fr. 20.— à fr. 100.— par 100 kg.

2. Effectif des membres

Durant cette année comptable, l'effectif des membres s'est de nouveau accru de façon réjouissante. Aux 23'713 sociétaires que comptait notre association au 30 juin 1958 sont venus se joindre 1'764 nouveaux membres. L'effectif total atteignait ainsi 25'477 unités au 30 juin 1959. Les sections qui ont contribué dans la plus grande proportion à cette augmentation de l'effectif global sont les sections thurgovienne (305), bernoise (241), lucernoise (165) et saint-galloise (161).

1) «Les tracteurs agricoles en service en Suisse au 30 septembre 1958», brochure éditée par le Bureau fédéral de statistique, à Berne (prix: fr. 3.—).

L'année dernière, on se rappelle que c'étaient les sections fribourgeoise (346), vaudoise (335), lucernoise (246) et bernoise (230).

Par suite de la fondation des sections de Nidwald et d'Obwald, la section lucernoise a dû subir une «saignée» pour la seconde fois. Mais elle a bien supporté cette épreuve puisque son effectif s'est accru de 165 nouveaux membres malgré les départs susmentionnés. On verra au tableau ci-dessous dans quelle proportion les différentes sections ont contribué à l'accroissement du nombre des sociétaires.

Relevons à l'éloge de nos sociétaires que depuis la création de l'insigne de l'association (plaque métallique), 16'176 exemplaires ont déjà pu leur être cédés. Les insignes contribuent à faire connaître l'ASPT au dehors. Ils attirent notamment l'attention des agriculteurs nouvellement «motorisés» sur notre organisation. A ce propos, nous tenons à remercier les comités de section qui ont déclaré l'insigne de l'association obligatoire.

Tableau 1

Effectif général des membres et effectif de chaque section

Sections	au 30.6.1955	30.6.1956	30.6.1957	30.6.1958	30.6.1959
Argovie	1'624	1'648	1'775	1'806	1'893
Berne	2'494	2'776	3'120	3'350	3'591
Deux-Bâles	401	485	561	652	678
Fribourg	1'308	1'629	1'978	2'324	2'421
Genève	373	580	585	591	595
Grisons	34	37	41	41	51
Jura Bernois	121	148	139	157	293
Lucerne *	686	850	915	1'161	1'326
Membres directs	16	14	14	14	5
Neuchâtel	169	168	234	244	282
Nidwald					42
Obwald					80
Saint-Gall	871	1'047	1'274	1'472	1'633
Schaffhouse	583	643	693	730	791
Schwyz	134	155	190	204	211
Soleure	377	423	541	575	637
Tessin	126	159	159	165	213
Thurgovie	1'020	1'264	1'810	2'051	2'356
Valais	122	125	138	144	137
Vaud	2'797	2'782	2'798	3'133	3'172
Zoug	—	—	205	246	262
Zurich	3'836	4'411	4'558	4'653	4'808
	17'092	19'344	21'728	23'713	25'477

* Y compris Zoug jusqu'en 1956.

Y compris Nidwald et Obwald jusqu'en 1958.

Nous adressons nos sincères remerciements à tous ceux qui recrutèrent de nouveaux membres. Que Mr. K. Meier, de Regensdorf (ZH), soit particulièrement remercié ici pour le travail qu'il a accompli à cet égard, depuis des années, dans les cantons de Zurich, Thurgovie et Lucerne.

Bien que nous ayons déjà touché ce point les deux années précédentes, nous rappelons encore une fois aux sections les résultats spécialement encourageants que donne le recrutement individuel de nouveaux membres. En se bornant à l'envoi de circulaires de propagande, on n'arrive généralement pas à recevoir plus du dixième des demandes d'adhésion qu'on obtiendrait par des contacts directs.

3. Rapports entre l'association centrale et les sociétaires

Dans la mesure où nous pouvons en juger, les rapports de l'organisation centrale avec ses 25'477 membres peuvent être considérés comme très satisfaisants. Les contacts sont maintenus principalement par notre organe mensuel «LE TRACTEUR et la machine agricole», ainsi que par notre participation à des assemblées générales ou à des réunions régionales. D'autre part, de nombreux sociétaires s'adressent à nous téléphoniquement et par écrit pour des demandes de renseignements. Malheureusement ils nous téléphonent ou nous écrivent encore trop rarement en vue de nous faire des suggestions relativement aux différentes activités de notre association. Des indications de ce genre nous sont pourtant indispensables si nous entendons ne pas dévier de la ligne de conduite fixée à l'origine ou ne pas négliger certains secteurs d'activité. Nous voudrions que les sections accordent également une attention suffisante à ce point particulier. Dans le même ordre d'idées, il serait indiqué qu'elles établissent le programme de leurs assemblées générales et de leurs réunions régionales de telle façon qu'il reste toujours assez de temps pour un débat général au sujet des activités de l'association centrale.

4. Rapports entre l'association centrale et les sections

Ces rapports sont demeurés excellents. Les comités de section continuent à faire preuve d'une constante volonté de coopérer aux fins d'arriver à des résultats positifs. Les franches discussions qui ont lieu à l'occasion sont particulièrement appréciées des parties. Chacun dit sa façon de penser et ne craint pas d'appeler les choses par leur nom. On peut ainsi compter sur la loyauté des uns et des autres. Les organes de l'association centrale, qui, comme on le sait, se composent de représentants des sections, savent par ailleurs que l'organisation centrale ne pourrait exister sans les sections, ensuite de la multiplicité et de la diversité des problèmes qu'entraîne le développement actuel de la motorisation. De leur côté, les comités de section et la majorité des sociétaires sont conscients du fait que de nombreuses tâches, exigeant des solutions sur le plan suisse, se présentent constamment, et que ces solutions ne peuvent être trouvées qu'avec l'aide d'une organisation de fait. Il s'agit en outre, également sur le plan suisse, de se montrer vigilants sur plusieurs fronts afin de défendre les intérêts des propriétaires de tracteurs vis-à-vis de divers groupements constitués. Les organes responsables et le gérant soussigné veillent d'autre part à ce que l'effectif du personnel du secrétariat central ne soit augmenté que si cela répond à une impérieuse nécessité.

Depuis la **fondation des deux sections de Nidwald et d'Obwald**, les 25'477 membres de notre association proviennent dorénavant de 22 sections. 49 membres des deux sections précitées appartenaient jusqu'à présent à la section lucernoise. Nous remercions vivement cette dernière de l'«hospitalité» qu'elle leur a accordé pendant bien des années. Un merci spécial est à adresser à MM. H. Beglinger, membre d'honneur, W. Joller et W. Wirz, respectivement présidents de la Société des paysans du Nidwald et de celle de l'Obwald, pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de fonder les sections de ces deux demi-cantons. Nous tenons en outre à remercier également les membres des deux comités d'initiative.

5. Manifestations organisées par les sections

Il n'est guère possible, dans le cadre de ce rapport, de parler de façon détaillée de la vive activité déployée par nos sections. On voudra bien consulter à ce propos les rapports annuels des sections. Ce sont les cours techniques qui ont continué de représenter la partie essentielle des tâches de ces dernières. Il s'agit autrement dit de manifestations visant à compléter constamment les connaissances relatives au fonctionnement et au dépannage des moteurs, ainsi qu'à l'entretien du tracteur et des autres machines agricoles. Ce furent les sections bernoise, thurgovienne, schaffhouseise, argovienne,

lucernoise et vaudoise, plus particulièrement, qui organisèrent le plus grand nombre de cours techniques. La section bernoise se trouve encore une fois au premier rang, à cet égard. Aussi Mr. E. Christen, son gérant infatigable, a-t-il droit à des éloges mérités. Par ailleurs, il est réconfortant de constater que le service de contrôle du réglage des carburateurs, du dispositif d'injection et de l'équipement électrique, inauguré à Schaffhouse il y a deux ans, fut rapidement organisé aussi dans différentes régions. En effet, les sections bâloise, lucernoise et thurgovienne ont commencé à mettre sur pied un tel service de contrôle. D'autres sections, en particulier la section argovienne, orientèrent leur activité principale vers l'initiation à l'entretien des machines agricoles en s'inspirant de l'action lancée à ce sujet par l'association centrale. La démonstration «Sécurité d'abord!», organisée au début de novembre 1958 par la section saint-galloise à Flawil, mérite en outre une mention spéciale. La dite section a su en effet abréger et adapter aux conditions locales, de façon exemplaire, la démonstration centrale mise sur pied en novembre 1957 au domaine du Sentenhof, à Muri (Argovie). La démonstration de Flawil fit une impression durable sur les nombreux assistants.

Tableau 2

Manifestations des sections

Sections	c. t.		c. c. r.		dém.		exc.		ass. rég. et gén.		total	
	n.	p.	n.	p.	n.	p.	n.	p.	n.	p.	n.	p.
Argovie	8	575	—	—	2	410	—	—	1	270	11	1255
Berne	51	2000	10	444	—	—	—	—	1	300	62	2744
Deux-Bâles	6	37	—	—	—	—	—	—	1	300	7	337
Fribourg	2	175	—	—	1	700	—	—	2	180	5	1055
Genève	1	17	—	—	—	—	1	27	1	200	3	244
Grisons	24	424	2	60	—	—	—	—	—	—	26	484
Jura Bernois	4	160	—	—	—	—	—	—	1	63	5	223
Lucerne	8	213	—	—	—	—	1	124	1	70	10	407
Neuchâtel	3	31	—	—	—	—	—	—	1	65	4	96
Nidwald	—	—	1	60	—	—	—	—	2	115	3	175
Obwald	1	50	—	—	—	—	—	—	2	130	3	180
Saint-Gall	5	52	1	63	4	368	1	52	13	513	24	1048
Liechtenstein	1	13	1	42	—	—	—	—	2	69	4	124
Schaffhouse	12	148	16	1402	—	—	2	446	1	210	31	2206
Schwyz	3	59	—	—	—	—	—	—	1	38	4	97
Soleure	2	97	—	—	—	—	—	—	1	94	3	191
Tessin	4	120	—	—	—	—	—	—	1	150	5	270
Thurgovie	18	603	—	—	—	—	1	272	1	345	20	1220
Valais	2	73	1	—	—	—	—	—	1	40	3	113
Vaud	7	197	—	—	—	—	—	—	1	115	8	312
Zoug	2	120	—	—	1	30	—	—	1	120	4	270
Zurich	3	65	—	—	—	—	1	105	4	805	8	975
Total	167	5229	31	2071	8	1508	7	1026	40	4192	253	14026

c.t. = Cours techniques; r.c. = Circulation routière; d. = démonstrations; exc. = Excursions; ass.rég. et gén. = Assemblées régionales et générales; n. = nombre de manifestations; p. = nombre de participants.

Le tableau 2 reproduit ci-dessus donne une vue à la fois d'ensemble et détaillée des diverses activités déployées par les sections. Que tous ceux qui contribuèrent à la réussite de ces manifestations soient chaleureusement remerciés ici au nom des organes de l'association centrale.

6. Organes et commissions

Les organes et les commissions ont siégé comme suit, au cours de l'exercice, pour délibérer sur les problèmes mentionnés dans le présent rapport:

Les délégués	1 fois	La commission technique	3 fois
Le comité central	2 fois	La commission de vérification	
Le comité directeur	4 fois	des comptes (au complet)	1 fois
		Le réviseur permanent	4 fois

Plusieurs autres affaires furent en outre liquidées par écrit.

7. Questions techniques

Elles ont formé l'objet principal des discussions de la commission technique. Les points suivants figurèrent notamment aux ordres du jour:

- Action de propagande 1958/59 concernant l'entretien des machines.
- Encouragement à la normalisation de certains équipements.
- Prescriptions légales relatives aux tracteurs et aux remorques agricoles.
- Vitesses maximales des véhicules à moteur.
- Plan d'enseignement de l'agromécanique au technicum agricole projeté.
- Formation des apprentis agromécaniciens.
- Propositions aux fabricants de machines agricoles.

8. Activité de l'association centrale dans le secteur technique

Des milliers et des milliers de francs sont sacrifiés annuellement dans l'agriculture pour réparer les dégâts causés par la rouille. Il est évident que l'énorme développement actuel de la mécanisation et de la motorisation exige que l'on entreprenne quelque chose pour lutter contre ce fléau. Il y a déjà des années que, par l'intermédiaire des organes de l'association centrale et des sections, ainsi qu'au moyen du périodique, nous nous efforçons d'initier nos sociétaires à l'**entretien correct des machines agricoles** et de les convaincre de la nécessité de leur donner les soins voulus. Nous estimons cependant que les résultats obtenus sont plutôt médiocres. C'est ainsi que l'on fut surpris, par exemple, de constater récemment combien relativement peu d'agriculteurs utilisent les préservatifs modernes pour machines, c'est-à-dire les produits antirouille. Il résulte d'observations et de sondages que les produits de nettoyage et les liquides antirouille du commerce ne peuvent être livrés en quantités inférieures à 20 kg. Nos interventions auprès des firmes spécialisées dans la vente des carburants et des lubrifiants, en vue d'obtenir la livraison de moindres quantités, restèrent malheureusement sans effet. D'entente avec le comité directeur et le comité central, la commission technique décida alors d'entreprendre au cours de l'hiver 1958/59 une action de propagande avec vente, afin que nos sociétaires aient la possibilité de se procurer sous un volume réduit les produits précités, indispensables à l'entretien rationnel des machines. Grâce à la compréhension de la firme ASEOL, à Berne, le **nécessaire d'entretien** «Agro-Pac» fut créé. Cette vente de propagande, qui ne sera pas répétée, permit à de nombreux agriculteurs de se familiariser avec les produits modernes de nettoyage et de lutte contre la rouille, tout en se rendant compte de leur efficacité. D'autre part, les numéros 12/58 et 1/59 furent presque entièrement consacrés à l'entretien des machines. Si, durant l'hiver prochain, les sections organisent encore des conférences et des cours concernant l'entretien des machines agricoles, elles rendront un nouveau et important service à leurs membres.

9. «LE TRACTEUR et la machine agricole»

Comme à l'accoutumée, notre périodique a paru en deux éditions distinctes, l'une en langue française, l'autre en langue allemande. Les tirages ont subi une augmentation

proportionnelle à celle des sociétaires. En juin 1959, ils atteignaient les chiffres suivants:

Edition en langue française	7'800
Edition en langue allemande	21'000

Certains numéros, jugés utiles pour le recrutement de nouveaux membres, furent tirés à un nombre d'exemplaires supérieur (2000 ou 3000 de plus). Le tableau 3 publié ci-dessous fournit d'intéressantes indications sur le développement pris par notre périodique depuis 9 ans.

Nos amis d'outre-Gothard reçoivent l'édition française du périodique. On comprend aisément qu'une édition en langue italienne leur plairait davantage. Vu le tirage réduit d'une telle édition, elle ne peut toutefois entrer en considération pour le moment. Il y a déjà un certain temps que nous cherchons une solution de compromis dans ce domaine. Nous avons tout d'abord eu l'idée d'une collaboration avec un journal agricole tessinois. Diverses raisons empêchèrent cependant d'arriver à un résultat. Aussi avons-nous décidé, à titre d'essai, de faire parvenir à nos sociétaires du Tessin, dès avril 1959, une version italienne abrégée du TRACTEUR (édition française), sous forme de feuillets polygraphiés. Les mois qui vont suivre montreront si cette solution donne satisfaction. Nous remercions vivement Monsieur C. Lanini, fixé à Brougg, qui a bien voulu assumer la traduction des textes, tâche certainement pas toujours facile.

Tableau 3

Nombre de pages du périodique depuis 1950

a) «LE TRACTEUR et la machine agricole»

Année	Texte	Annonces	Total
1950	182	98	280
1951	161	119	280
1952	192	144	336
1953	236	132	368
1954	311	189	500
1955	361	183	544
1956	481	175	656
1957	422	210	632
1958	390	210	600

b) «DER TRAKTOR und die Landmaschine»

1950	260	188	448
1951	187	205	392
1952	260	220	480
1953	292	184	476
1954	392	348	740
1955	395	321	716
1956	508	328	836
1957	450	362	812
1958	418	390	808

Le supplément «Le Courrier de l'IMA» paraît déjà depuis plus de 3 ans. Aucune objection n'a été soulevée à la suite de la réadoption de papier blanc (au lieu de papier vert) pour son impression. En ce qui concerne la Rédaction, ce changement représente un avantage puisqu'il lui laisse une plus grande liberté d'action. Le contenu du Courrier semble correspondre aux désirs des lecteurs. Nous remercions sincèrement le gérant et les autres collaborateurs de l'IMA de leur précieux concours.

Le comité directeur a de nouveau accordé toute son attention au contenu et à la présentation du périodique. Il ressort de lettres reçues (malheureusement encore trop rares!) et des opinions qui nous furent exprimées lors de réunions, que le périodique plaît à la majorité de nos sociétaires. La remarque que nous avons faite concernant les

activités de l'association est encore bien plus valable pour tout ce qui concerne le périodique et son développement. Nous devrions en effet pouvoir compter sur des envois fréquents et nombreux de communications écrites renfermant des suggestions, des vœux et des opinions, si nous ne voulons piétiner sur place et même rétrograder. Cela d'autant plus que nous cherchons constamment à ce que le périodique demeure en liaison aussi étroite que possible avec les praticiens.

En terminant ce chapitre, nous voudrions remercier sincèrement nos collaborateurs, soit Monsieur R. Schmid, traducteur, le Bureau de publicité Hofmann et l'imprimerie Schill. Seul celui qui est au courant de ce qui concerne la publication d'une revue sait à quelles épreuves les nerfs peuvent être parfois soumis. Si tout s'est déroulé sans incident notable au cours des 20 dernières années, le mérite en revient pour une grande part à nos collaborateurs, qui ont droit à des éloges et à des remerciements.

10. Service consultatif

De nombreux sociétaires font toujours usage de la possibilité qu'ils ont de recevoir des conseils gratuits du Secrétariat central, que ce soit par écrit, par téléphone, ou en venant nous trouver. S'il s'agit de **renseignements** d'ordre général ou juridique, nous les donnons nous-mêmes. Pour les **conseils spécifiquement techniques**, par contre, c'est l'IMA qui, sur notre désir, a bien voulu s'en charger depuis des années. Dans le cours de cet exercice, l'institut en question a répondu de façon détaillée à plus de 70 demandes. Nous remercions vivement nos collaborateurs de l'IMA de nous avoir ainsi déchargés. Comme d'habitude, ce fut Monsieur H. Fritschi, maître professionnel à Brüttli-sellen (ZH) qui procéda à la plupart des **expertises** concernant les réparations à effectuer à des machines pendant la période de garantie. Il prodigua en outre des conseils de nature technique à 67 agriculteurs. Nous l'en remercions vivement encore une fois ici.

Dans le même ordre d'idées, nous nous en voudrions de ne pas toucher un mot des services consultatifs institués avant tout par les sections ou cantons suivants: Bâle, Berne, Grisons, Schaffhouse, Tessin, Thurgovie et Vaud. Ces centres de consultation régionaux revêtent une grande importance. Nous avons demandé la création de tels services consultatifs cantonaux déjà après la dernière guerre. Dans le secteur des machines agricoles, où des millions de francs sont en jeu, le lent fonctionnement des rouages de notre démocratie aura sûrement été fatal à plus d'un agriculteur. En parlant de services consultatifs cantonaux, nous pensons moins à un bureau bien organisé qu'à des conseillers d'exploitation indépendants, allant de droite et de gauche, ayant de très étroits contacts avec les praticiens et capables de juger sainement les différents cas et problèmes.

11. Activités du secrétariat central

Depuis 15 ans, les activités du secrétariat central n'ont encore jamais fait l'objet d'un compte rendu. Nous étions d'avis que les chiffres seuls n'arrivent pas à donner une juste idée de ces activités. Toutefois, afin que nos sociétaires puissent se rendre compte de la capacité de travail de notre secrétariat, nous nous sommes décidés à publier ci-après quelques indications sous ce rapport. Rappelons qu'à part le gérant soussigné, le personnel du secrétariat ne se compose que d'une seule employée occupée à poste complet et d'une autre travaillant à la demi-journée.

Travaux à la machine et d'expédition:

Lettres et cartes postales envoyées	3'284
Circulaires	249 (correspondant à 23'726 photocopies).
Autres imprimés envoyés	1'291
Expéditions de paquets	659
Envois de factures	1'361

Travaux de comptabilité:

Virements postaux	2'924
Documents comptables	934
Pièces justificatives de caisse	226

Il s'agit en outre de tenir le fichier des membres à jour (plus de 25'000 cartes). Les changements qui interviennent (nouveaux membres, décès, changements d'adresse, etc.) sont signalés chaque mois au bureau d'expédition du périodique.

En parlant du secrétariat central, nous tenons à remercier vivement Mademoiselle Lilianne Paccaud et Madame Charlotte Frank (occupée à mi-temps), c'est-à-dire nos deux collaboratrices encore jamais désignées ici par leur nom, pour le travail consciencieux qu'elles accomplissent infatigablement. La somme des tâches qu'elles exécutent chaque jour est importante.

12. Analyses de carburants et d'huiles

Dix-sept sociétaires, appartenant à différentes régions du pays, profitèrent de la possibilité qu'ils ont de faire analyser gratuitement des échantillons de carburants ou d'huiles par le LFEM (Laboratoire fédéral d'essai des matériaux, Zurich) en se servant d'un bon délivré par notre organisation. Seize rapports d'analyses avaient trait à des huiles pour moteurs, ce qui, soit dit en passant, montre la forte concurrence existant dans ce domaine. Il n'y eut pas de réclamations proprement dites. Dans certains cas, le rapport d'analyse laissait entrevoir que l'huile contrôlée ne satisfaisait peut-être plus aux exigences actuelles.

Les méthodes de prospection de la clientèle pratiquées par une certaine firme commerciale ont été l'objet de vives discussions et firent couler beaucoup d'encre. Elles ne correspondaient en effet pas aux usages admis en Suisse. Cette firme nous a finalement assurés que les mesures nécessaires seraient prises. Nous reviendrons sur ce point dans le prochain rapport annuel et dirons si la promesse était sincère.

Pour un bon nombre d'agriculteurs, le domaine des lubrifiants reste encore assez ignoré, malheureusement. Aussi le secrétariat central s'efforce-t-il actuellement d'y apporter un peu de clarté en recourant à la normalisation. Nous souhaitons pouvoir publier des renseignements à cet égard dans le TRACTEUR durant l'hiver 1950/60.

13. Education routière des conducteurs de tracteurs et accroissement de la sécurité du trafic

Nous avons poursuivi nos efforts en vue d'augmenter la sécurité de circulation sur les routes. Abstraction faite des manifestations des sections figurant au tableau 2, l'action entreprise en 1955 pour arriver à une meilleure **signalisation nocturne des véhicules agricoles**, a été continuée. Un total de 72,912 dispositifs réfléchissants fut cédé à prix réduits jusqu'à fin juin. Par rapport à la même date de l'année précédente (66'632 vendus), cela représente 10'280 pièces remises aux agriculteurs dans l'intervalle.

A l'Exposition suisse de la machine agricole qui s'est tenue à Brougg au début d'avril 1959, le slogan «L'ABC de l'agriculteur prudent» figurait au stand de notre organisation. L'attention des visiteurs était attirée sur la nécessité de signaler les remorques, les chars et les charrettes à bras dans l'obscurité. Une remorque exposée à ce stand montrait en outre, de façon tangible et facilement compréhensible, comment les véhicules agraires doivent être équipés des dispositifs de signalisation indispensables. De plus, toutes les machines de type traîné ou porté que l'on trouvait à cette exposition avaient été pourvues par nos soins de dispositifs réfléchissants afin de rappeler aux visiteurs — à la vue de chaque stand et de chaque machine, pour ainsi dire — qu'il est nécessaire de signaler les véhicules agricoles à l'aide de tels dispositifs. A ce propos, on a pu lire dans la presse l'entrefilet suivant: «D'innombrables points

rouges, que l'on aperçoit partout dans cette exposition, attirent les regards sur l'impérieuse nécessité d'utiliser des dispositifs réfléchissants. La ligne sinueuse que forment ces points rouges part du stand de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, où l'on montre comment une remorque doit être signalisée de nuit. Des plaques réfléchissantes rouges captent les regards des visiteurs presque à tous les stands. L'organisation en question a eu en effet l'heureuse idée de munir de deux dispositifs réfléchissants toutes les remorques et toutes les machines portées ou traînées que compte cette exposition. Une propagande aussi efficace convaincra certainement l'agriculteur de l'urgence de signaler ses véhicules et l'engagera à faire le nécessaire en rentrant chez lui». Au stand que l'IMA avait aménagé à l'exposition de Brougg, on pouvait voir en outre nos panneaux en pavatex, relatifs à la sécurité de circulation, qui furent confectionnés en 1954 pour l'Exposition nationale d'agriculture (SLA).

Au cours du présent exercice, plus de 5000 exemplaires des numéros spéciaux du TRACTEUR parus l'année dernière sous le slogan «Des vies humaines sont en jeu — la vôtre également!» ont été envoyés à des intéressés. Ces brochures de vulgarisation bénéficient également d'un accueil favorable dans les milieux extra-agricoles.

La section schaffhouseoise, qui organisa 15 conférences publiques sur la sécurité routière dans la moitié du canton, mérite d'être mentionnée particulièrement ici et chaudement félicitée. Les quelque 1500 personnes qui y assistèrent fournissent une preuve formelle du désir et de la satisfaction de la population rurale d'être dûment renseignée sur cette question. Certains soirs, on a pu dénombrer jusqu'à 280 participants. En mettant sur pied cette série de conférences, la section schaffhouseoise a non seulement servi efficacement la cause de la sécurité routière, mais elle s'est en même temps attiré la considération de la population de son canton. Bien que nous n'ignorions pas que l'organisation d'une tournée de conférences de ce genre comporte de réelles difficultés dans de grands cantons où le trafic routier soulève des questions complexes, nous souhaiterions que l'exemple donné par nos amis de Schaffhouse soit suivi par d'autres sections. Félicitons la section schaffhouseoise du plein succès qu'elle a remporté dans ce domaine, en particulier Mr. H a t t, son dynamique gérant, et Mr. S t a m m, son vice-président, qui l'assista de façon effective. Espérons qu'un succès analogue puisse être enregistré l'hiver prochain dans l'autre moitié du canton.

Il est réconfortant de constater à cet égard (voir tableau 4) que malgré une augmentation de l'effectif de 4'174 unités en 1958, «seulement» 86 tracteurs de plus qu'en 1957 furent mêlés à des accidents de la route. Cela prouve que les conducteurs de tracteurs agricoles tiennent compte de nos exhortations et de nos recommandations. Nous les en remercions sincèrement ici.



bien conseillé - bien assuré

Agences dans toute la Suisse

**Contrat de faveur avec l'Association
suisse de propriétaires de tracteurs**

Tableau 4
Tracteurs impliqués dans les accidents routiers
Tracteurs agricoles

Année	Effectif total	Tracteurs impliqués	En % par rapport à l'effectif	En % par rapport au total des accidents
1946*	14'700	293	2,00	0,89
1947*	16'000	301	1,88	0,68
1948*	17'400	320	1,84	0,66
1949*	18'600	277	1,49	0,55
1950*	19'500	323	1,66	0,55
1951	19'000	238	1,25	0,37
1952	21'971	287	1,31	0,41
1953	24'229	297	1,22	0,40
1954	24'894	311	1,25	0,38
1955	29'709	381	1,28	0,44
1956	33'149	357	1,07	0,47
1957	36'998	360	0,97	0,47
1958	41'172	450	1,09	0,56

* y compris les tracteurs industriels.

Tracteurs industriels

1951	1'008	137	13,6	0,21
1952	1'027	190	18,5	0,28
1953	1'118	182	16,5	0,24
1954	1'106	181	16,4	0,22
1955	1'149	208	18,0	0,24
1956	1'174	165	15,0	0,22
1957	1'106	136	12,3	0,17
1958	1'088	116	10,7	0,14

Au 30 septembre 1958, on dénombrait en Suisse 766'752 véhicules à moteur (y compris les tracteurs agricoles et les vélos à moteur). Les différents genres de véhicules motorisés ont été mêlés dans les proportions suivantes aux 80'296 accidents de la route enregistrés en 1958.

Tableau 5
Objets impliqués en Suisse dans les accidents routiers *

	1956	1957	1958
Chemin de fer	182	177	161
Tramways	1'144	1'132	1'118
Cars ou autobus	854	785	836
Voitures automobiles	38'743	39'903	44'022
Camions automobiles	6'969	6'700	6'514
Tracteurs agricoles	357	360	450
Tracteurs industriels	165	136	116
Motocyclettes	7'491	7'288	6'467
Scoters	3'541	3'706	3'928
Vélos à moteur	1'650	2'073	2'415
Bicyclettes	7'366	7'214	7'121
Chars	401	341	372
Charrettes à bras	83	84	93
Piétons	5'734	6'078	6'006
Traîneaux de sport	83	52	49
Animaux	465	484	462
Divers	150	178	166
Total	75'378	76'591	80'296

* Non compris les accidents ayant causé uniquement des dégâts matériels inférieurs à 200 francs.

14. Benzine agricole

Dans le dernier rapport annuel, nous avons notamment dit qu'une commission instituée par Mr H o l e n s t e i n, conseiller fédéral, rechercherait les moyens d'abaisser les frais de production dans l'agriculture et qu'il était aussi question, entre autres, d'examiner la possibilité de réduire les droits d'entrée sur la benzine utilisée à des fins agricoles. A l'heure actuelle, le rapport final de cette commission n'a pas encore été établi. Aucune décision n'a été prise, non plus, au sujet d'une diminution des droits sur la benzine. Il est à présumer que l'on va au-devant d'un échec à cause de l'opposition manifestée par les autorités douanières. Si une décision négative se confirme, elle perpétuera ainsi l'injustice que représente pour les agriculteurs, lorsqu'ils cultivent leurs champs, le paiement d'un tribut important pour la construction, l'aménagement et l'entretien des routes. Une telle injustice se montrera encore plus grave dès le moment où les droits de douane sur les carburants seront majorés afin de permettre le financement des autoroutes. Rappelons à ce propos que les véhicules d'allure lente ne pourront rouler sur de telles routes. Il y aura donc une raison de plus de réexaminer cette question.

15. Contingentement et imposition douanière des tracteurs agricoles

On sait qu'un arrêté du Conseil fédéral pris le 28 mars 1958, avec effet dès le 1er avril 1958, a supprimé les mesures de contingentement relatives aux tracteurs agricoles d'importation et que le taux des droits d'entrée sur ces derniers a été simultanément porté de 20 fr. à 100 fr. par 100 kg. Avant de publier cet arrêté, la Division fédérale du commerce avait laissé entrevoir que le nouveau taux serait abaissé si l'on pouvait apporter la preuve que les prix des tracteurs monteraient. Aussi avons-nous suivi depuis, avec une attention particulière, l'évolution de ces prix. Cela ne fut pas toujours facile, car la désignation des types des tracteurs a changé dans bien de cas. Quoiqu'il en soit, nous avons porté à la connaissance de la Division fédérale du commerce — par le truchement de l'Union suisse des paysans — que dans 5 cas, les prix avaient augmenté de 400 fr. à 500 fr., dans 13 cas de 500 fr. à 1000 fr., dans 5 cas de 1000 fr. à 1500 fr., et, dans 4 cas, de plus de 1500 fr. On avait ainsi l'espoir, pleinement justifié, que le taux des droits pourrait être encore baissé au moment de la discussion du tarif général des douanes. Les représentants de l'agriculture au sein de la commission consultative du Conseil national réussirent effectivement, pour la durée d'une nuit, à obtenir un taux de 60 fr. Le matin suivant, toutefois, une contre-proposition fut approuvée et le taux de 100 fr. finalement sanctionné par les Chambres lors de la session de juin. Nous tenons à remercier les représentants de l'agriculture de leurs interventions. Nous savons que les choses n'étaient pas faciles pour eux puisque l'agriculture elle-même a besoin d'être protégée contre certains produits de concurrence étrangers. De toute façon, l'homme de la rue ne peut s'empêcher de trouver étrange qu'un secteur de l'administration fédérale institue des commissions en vue d'étudier la réduction des frais de production dans l'agriculture, alors qu'un autre secteur de la même administration patronne l'augmentation des dits frais de production. Ou bien l'on perd ici son temps et sa peine, ou bien l'on fait venir de l'eau à son moulin. Ceci dit, nous demandons que les sommes déboursées de cette façon par l'agriculture lui reviennent sous une forme ou une autre.

(A suivre)



**Sociétaires! Assistez nombreux aux
manifestations de votre section!**